https://www.acdn.net/spip/spip.php?article946

D'après un sondage de l'IFOP

Trois Français sur quatre veulent abolir l'arme nucléaire

Date de mise en ligne : mardi 20 octobre 2015

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Ils veulent que la France négocie et ratifie un traité d'interdiction et d'élimination complète des armes nucléaires.

Ils se déclarent prêts à soutenir une proposition de loi organisant un référendum sur cette question.

1. LE SONDAGE ET SES RESULTATS

<a href='https://www.acdn.net/spip/IMG/pdf/sondage_ifop_-_acdn_-_rapport.pdf' title='PDF - 1.4 Mo' type="application/pdf">



« Voulez-vous que la France négocie et ratifie avec l'ensemble des Etats concernés un traité d'interdiction et d'élimination complète des armes nucléaires, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace ? »

Telle était la première des deux questions posées par l'IFOP dans un sondage effectué du 7 au 9 octobre 2015, à la demande de l'Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire (ACDN), par questionnaire en ligne auto-administré.

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 1000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Tous âges, catégories et « proximités politiques » pondérés, 74 % des sondés ont répondu OUI, 26 % NON. Avec une marge d'erreur de 2,8 - soit un OUI situé entre 71,2% et 76,8 %.

De précédents sondages faisaient déjà apparaître qu'une très forte majorité de Français était favorable à un désarmement nucléaire général incluant la France - en dépit du supposé « consensus national » autour de la « force de frappe nucléaire » (dite « de dissuasion »), constamment invoqué par ses partisans.

Ainsi, un sondage effectué en mars 2012 par l'IFOP pour Planète Paix, Témoignage chrétien et l'Humanité, avait trouvé, deux mois avant l'élection présidentielle, que 81 % des Français étaient favorables (32 % tout à fait, 49%, plutôt) à ce que « la France s'engage dans un processus de convention internationale d'élimination totale et contrôlée des armes atomiques, déposée auprès des Nations-Unies ».

Cependant, cette fois-ci, les sondés n'étaient pas invités à choisir ou rejeter une opinion ayant « tout-à-fait », « plutôt », « plutôt pas » ou « pas du tout » leur faveur, ni à formuler un voeu ne les impliquant pas personnellement, mais à exprimer leur propre volonté par un OUI ou un NON, exactement comme s'ils étaient dans l'isoloir et répondaient à une question référendaire.

Ceci après qu'il ait été rappelé que les Etats nucléaires, y compris la France, bafouent leurs obligations internationales en la matière :

Copyright © www.acdn.net

« Q1- D'après l'ONU, « tout Etat qui emploie des armes nucléaires ou thermonucléaires doit être considéré comme violant la Charte des Nations Unies, agissant au mépris des lois de l'Humanité et commettant un crime contre l'Humanité et la civilisation. » (Résolution 1653 XVI du 24 novembre 1961). D'après le Traité de Non-Prolifération ratifié par la France en 1992, les Etats dotés d'armes nucléaires sont tenus de négocier l'élimination complète de ces armes, et tous les Etats d'y renoncer définitivement. D'après la Cour Internationale de Justice en son avis unanime du 8 juillet 1996, « il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace ». Mais les Etats concernés ne se sont encore jamais réunis pour négocier. La question se pose donc :

« Voulez-vous que la France négocie et ratifie avec l'ensemble des Etats concernés un traité... »

Les sondés ne pouvaient donc ignorer que leur réponse, si elle était positive et majoritaire, impliquerait un changement de politique de la France ; ou si elle était négative et majoritaire, le maintien du *statu quo.*

La seconde question renforçait encore ce sentiment d'implication à la fois personnelle et politique. Elle était libellée comme suit :

« Q2-D'après la Constitution française, pour qu'un référendum d'origine parlementaire soit organisé, une proposition de loi doit être déposée par au moins 20 % des parlementaires (soit 185 députés ou sénateurs sur 925) puis recueillir en neuf mois le soutien d'au moins 10 % des électeurs inscrits, transmis par voie électronique ou sur papier déposé à la mairie.

Pensez-vous que vous apporteriez votre soutien à une proposition de loi organisant un référendum sur la question à laquelle vous venez de répondre ? »

Les conditions pratiques du soutien ayant été explicitées, on aurait pu s'attendre à ce qu'une faible proportion de sondés y réponde positivement. Or, ils ont été, là encore, 74 % à souhaiter un référendum sur la question précédente et à se déclarer prêts à soutenir une proposition de loi qui l'organiserait - 27 % d'entre eux « certainement », les autres « probablement » (47 %).

Un tel résultat donne à penser que la réponse des sondés a été réfléchie - ce que permet un sondage en ligne auto-administré, à la différence d'un sondage par téléphone où la réponse doit être donnée très rapidement. Il atteste non seulement qu'il y a chez les Français un profond désir d'être consultés, sur cette question majeure comme sur d'autres, mais encore qu'ils sont prêts à « prêter la main », à « payer de leur personne », pour que le référendum d'initiative parlementaire devienne un référendum « d'initiative partagée » - et qu'il ait lieu effectivement.

On pouvait raisonnablement présumer - comme semblent l'avoir fait les concepteurs de la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008, qui ont multiplié les obstacles sur la voie d'un référendum échappant à l'initiative présidentielle et gouvernementale - qu'exiger le soutien de 10 % du corps électoral (soit, actuellement, environ 4,6 millions de citoyens) plaçait la barre tellement haut qu'elle en serait inaccessible. Ce sondage tend à prouver le contraire.

2. LES LEÇONS DU SONDAGE

Indépendamment des traditionnelles réserves que l'on peut émettre à l'égard des sondages, plusieurs enseignements politiques peuvent être tirés de celui-ci.

1. Les Français sont très majoritairement - à trois contre un - opposés à la politique nucléaire de la France en

Copyright © www.acdn.net

matière de défense. Celle-ci est donc diamétralement contraire à la volonté de « la nation », pour le moment condamnée à se taire.

2. La volonté d'abolir les armes nucléaires est largement partagée par l'ensemble des sondés quelle que soit leur « proximité » envers tel ou courant politique. Dans le dépouillement du sondage, cette proximité est mesurée par leur vote aux dernières élections, vote que les sondés déclarent en sachant que leur anonymat est totalement préservé (par une série de dispositifs techniques et juridiques).

On constate que plus les sondés votent à gauche, plus ils ont tendance à vouloir que la France s'engage pour un traité d'abolition des armes nucléaires. C'est le cas par ex. de 89 % des électeurs de Jean-Luc Mélenchon. Mais près de 2 électeurs sur 3 de Marine Le Pen (63 %) au 1er tour de l'élection présidentielle de 2012 ont exprimé cette même volonté, et les électeurs de droite et d'extrême-droite (UDI, Républicains, Front National) ont été 68 % à exprimer cette volonté, contre 84 % pour les électeurs de gauche (FDG, PS, EELV). L'écart entre « droite » et « gauche » est donc important, mais ne suffit pas à invalider l'idée que le peuple français, s'il était consulté, serait *dans tous les secteurs de l'opinion* majoritairement pour envoyer les diplomates français à la table des négociations, avec pour mandat de faire aboutir celles-ci à la ratification d'un traité universel d'abolition.

3. Cette volonté majoritaire clairement exprimée vise tout aussi clairement *l'abolition* des armes nucléaires. Pas moins. Le traité à négocier ne doit pas seulement viser leur *interdiction*, qui aurait, certes, une portée symbolique mais guère d'effet pratique sur les Etats nucléaires et leurs arsenaux. Il doit aussi viser et organiser concrètement leur *élimination* effective, intégrale, universelle, et dûment contrôlée.

Le contrôle doit être *strict et efficace*, comme le rappelait la Cour Internationale de Justice en 1996. Mais pour y parvenir, on ne peut se fier à une agence de l'ONU comme l'AIEA, dont les inspections n'ont pas empêché la Corée du Nord de fabriquer des bombes atomiques en détournant le plutonium produit grâce à un « réacteur de recherche ». Le contrôle peut donc être *international*, mais il doit aussi être *mutuel*, comme dans certains traités bilatéraux russo-américains. Les sondés de l'IFOP semblent l'avoir compris.

4. La question portait sur le rôle de la France dans un désarmement multilatéral, et non pas sur un désarmement unilatéral de sa part. Dans ce cas, il est probable que les résultats auraient été bien différents. Supprimer les 300 têtes nucléaires françaises capables de faire près d'un milliard de morts, ce serait bien en soi, et probablement mieux pour notre propre sécurité (sans parler de notre économie) que de les conserver. Mais les bombes françaises ne représentent guère plus de 1,5 % de la puissance destructrice existante. L'urgence n'est pas de se donner en exemple au reste de la planète, mais d'entamer le processus concret de négociations qui devrait amener l'humanité à écarter la pire menace qui pèse sur sa survie. A en juger par leurs réponses aux *deux* questions, les sondés semblent l'avoir compris. On pourra toujours se poser la question du désarmement unilatéral de la France si les négociations multilatérales devaient échouer.

5. La conscience de l'enjeu progresse avec l'âge. Les 18-24 ans ne sont que 58 % à vouloir un traité d'abolition. Il faut attendre 25 à 34 ans, soit la trentaine, pour voir le pourcentage passer à 67 %. C'est entre 35 et 49 ans que la moyenne atteint les 75 %, pour culminer au-delà de 65 ans avec 81 %. Les réponses à la seconde question suivent une progression comparable. Il semble donc que l'expérience - notamment celle de la guerre froide-, une information et une réflexion qui s'approfondissent avec l'âge, plaident en faveur de la suppression des armes nucléaires. La campagne référendaire devra contribuer à combler cette lacune auprès des plus jeunes.

6. Si l'on admet que cet échantillon représentatif de la population française de plus de 18 ans représente approximativement le corps électoral, le soutien de 10 % des électeurs inscrits est, avec 27 % de volontaires potentiels et 47 % de « réservistes », une condition réalisable en neuf mois. C'est sans doute l'enseignement le plus important et le plus inattendu de ce sondage.

Copyright © www.acdn.net

Conclusion

La politique militaro-nucléaire de la France fait des citoyens français les complices malgré eux de la préparation de crimes contre l'humanité et de leur possible commission par un seul homme : le Président de la République, qui a le pouvoir monstrueux de condamner à mort, sans procès ni recours, des millions de personnes situées à l'autre bout du monde, et d'exécuter lui-même aussitôt la sentence.

Elle fait aussi des Français les victimes potentielles d'un massacre mutuel, en laissant subsister les armes des autres Etats nucléaires et en encourageant de fait leur prolifération. Elle perpétue un système de terreur bien incapable de mettre un terme au terrorisme « ordinaire » ou d'éviter qu'il ne devienne nucléaire.

Elle est radicalement contraire au droit humanitaire, aux engagements internationaux de la France et, par suite, à la Constitution française qui fait du respect des droits de l'Homme le coeur même de la République et confie au Président le devoir de veiller au respect des traités. Elle bafoue donc la vie humaine, le droit international, la Constitution française, le simple bon sens et la démocratie. Malgré cela, elle se perpétue depuis des décennies sans que jamais les Français aient été consultés.

Privés de référendum d'initiative citoyenne ou populaire, les Français disposent pourtant d'un moyen de changer cette politique : le référendum dit « d'initiative partagée ». Les trois-quarts d'entre eux souhaitent s'en saisir. Ils le peuvent. Ils le doivent. Les députés et sénateurs le leur doivent aussi.

Copyright © www.acdn.net